Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 34 (1997)
Heft: 1297

Artikel: Exportations d'armes : le syndrome des mains propres
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1015083

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le syndrome des mains propres

En 1972, une initiative contre les exportations d'armes avait presque obtenu la majorité du vote populaire. L'initiative actuelle présentée devant le peuple le 8 juin prochain aura certainement moins de chances. Analyse.

LE 8 JUIN PROCHAIN, le peuple se prononcera sur l'initiative socialiste visant à interdire les exportations d'armes. Alors que les partisans de l'initiative argumentent sur le terrain éthique, ses adversaires mettent en avant les risques économiques d'une interdiction totale. Des risques d'ailleurs largement exagérés. Par contre, c'est à un risque d'incohérence que s'expose une attitude morale tentée par l'absolu.

Rejetée de justesse

En 1972, il s'en fallut de moins de 8000 voix pour qu'une majorité populaire accepte d'interdire les exportations d'armes, à la suite d'une intense campagne qui ne mobilisa pourtant qu'un tiers du corps électoral. La découverte d'armes suisses sur le champ de bataille du Biafra, illégalement exportées par Bührle, avait alors provoqué un large mouvement d'indignation et suscité le lancement de cette initiative.

L'initiative actuelle constitue une réaction à la guerre du Golfe et au surarmement qui favorise de tels conflits, à la présence maintes fois dénoncée d'avions Pilatus dans des conflits intérieurs en Afrique du Sud, en Birmanie et au Mexique notamment, et aux faiblesses incontestables de la législation fédérale sur le matériel de guerre. Mais la présente proposition comme le contexte diffèrent sensiblement de la situation qui prévalait il y a vingt-cinq ans. Alors que l'initiative de 1972 laissait la possibilité d'exporter vers les pays neutres d'Europe, celle d'aujourd'hui, plus radicale, exige une interdiction totale. Par ailleurs la situation économique – crise de longue durée et chômage persistant – se révèle nettement plus défavorable. Deux facteurs qui, aux yeux des observateurs, laissent peu de chance de succès à l'initiative socialiste.

Dans leur argumentaire, les adversaires de l'initiative privilégient la dimension économique. En cas d'acceptation, ils prédisent la suppression de plusieurs milliers d'emplois, non seulement dans l'industrie d'armement mais aussi dans des secteurs de haute technologie coupés de leurs liens avec l'étranger (l'initiative interdit la coopération avec des firmes étrangères).

Les milieux économiques exagèrent sans doute et les socialistes minimisent très probablement l'impact de leur initiative. C'est de bonne guerre. En réalité, il est difficile de faire des prévisions: les effets sur l'emploi dépendront de la législation d'application et de son interprétation concrète. Reste qu'il est piquant de constater la soudaine préoccupation pour les postes de travail de la part de milieux qui, au nom des exigences de la compétitivité – parfois aussi à cause de l'incompétence de dirigeants d'entreprise –, procèdent sans broncher à la suppression de centaines de milliers d'emplois.

De fait, les exportations d'armes ne représentent que peu de chose dans la balance commerciale de la Suisse – à peine un quart de pour-cent de ses exportations de biens –, et guère plus dans le commerce mondial du matériel de guerre. Les adversaires de l'initiative ne manquent d'ailleurs pas de rappeler cette modestie helvétique face aux grandes puissances qui dominent le marché. Un motif supplémentaire d'abandonner complètement nos exportations, rétorquent les partisans.

Les arguments de nature économique ne nous paraissent pas déterminants. La sauvegarde de l'emploi ne permet pas de justifier n'importe quel commerce. Personne ne défend, par exemple, le trafic de drogue sous prétexte de lutter contre le chômage. L'évaluation des avantages économiques doit donc s'inscrire dans une perspective morale et prendre en compte les objectifs de politique étrangère.

Contradiction évidente

Si la Suisse affirme vouloir encourager la paix et la sécurité, elle ne peut tolérer que des entreprises helvétiques contribuent au programme nucléaire de l'Irak. La contradiction est également évidente lorsque des délégués du CICR ou des coopérants constatent l'engagement d'armes suisses contre des populations auxquelles ils viennent en aide. On ne peut tout à la fois s'engager en faveur des droits de l'homme et de l'Etat de droit et soutenir militairement des autorités qui asservissent leur peuple.

Intégrité morale et incohérence

Pour rétablir une indispensable cohérence, faut-il pour autant exclure toute exportation d'armes? La Suisse, qui, jusqu'à nouvel ordre, entretient une armée, dépend de fournisseurs étrangers. Comment dès lors justifier notre propre renoncement à vendre du matériel militaire tout en attendant des autres pays qu'ils continuent à nous en fournir? L'honnêteté élémentaire exigerait pour le moins que nous procédions simultanément à la suppression de l'armée. Dans le contexte de la sécurité européenne, comment expliquer notre abstention à nos partenaires? Selon les termes de l'initiative, la Suisse se verrait même obligée de refuser le survol de son territoire à une force d'intervention internationale de maintien de la paix. Notre intégrité morale se paierait au prix fort de l'hypocrisie.

Les deux législations adoptées par le Parlement, et qui sont censées répondre à l'initiative socialiste, ne nous satisfont guère. Sur certains points – extension du champ d'application en particulier – elles constituent un progrès. Mais les députés ont considérablement assoupli les projets initiaux du Conseil fédéral. Ce dernier se voit privé de la liberté d'appréciation nécessaire à la conduite de sa politique étrangère. Ni l'interdiction totale, ni une réglementation bureaucratique des exportations d'armes ne sont à même de garantir une action cohérente dans ce secteur sensible. Dans le cadre de principes définis tels que le respect des droits de l'homme, la promotion de la paix et de la sécurité, le gouvernement doit pouvoir agir avec une grande indépendance, sous l'œil attentif de l'opinion publique. Ce pourrait être matière à une nouvelle initiative populaire. *jd*